

Affiché le 27/10/20
au



Conseil municipal du jeudi 22 octobre 2020,

Compte – rendu

Présents : Franck POQUIN, Jean-Pierre BARBEAU, Marielle BARRE, Nathalie BENAITEAU, Annie-Claude BESSON, Bruno BESSONNEAU, Dominique BOUVET, Pierrick CAPELLE, Angéline CORDIER, Christelle COURAUD, Claude DELESTRE, Bernard GINGREAU, Amandine HUMEAU, Yann LHUMEAU, Marie MALHAIRE, Roland MARION, Hélène MARIONNEAU, Lydie NORMAND, Daniel PASDELOUP, Pascale PATEAU, Stéphane ROCHARD, Béatrice VALIN, Dominique VIEJO,

Absent excusé :

Pouvoirs :

Mme Legentil qui donne pouvoir à Mme Besson,
Mme Detroy Hardy qui donne pouvoir à Mme Normand,
M. Pichard qui donne pouvoir à Mme Couraud,
Mme Jublan qui donne pouvoir à Mme Humeau,
M Beaudouin qui donne pouvoir à Mme Pateau,
M. Billot qui donne pouvoir à Monsieur le Maire

Secrétaire de séance : M. Delestre

DOSSIERS	DECISION
<p>Après un mot prononcé par Monsieur Le Maire sur les Valeurs Républicaines qui nous rassemblent et sur l'attaque que nos Institutions ont connu au travers l'assassinat terroriste de Monsieur Samuel PATY, une minute de silence est observée.</p> <p>INFORMATIONS :</p> <p>-Le Département de Maine-et-Loire passe en alerte renforcée et un couvre feu s'appliquera. Une conférence de presse aura lieu demain après-midi par Monsieur Le Préfet, pour donner les précisions.</p> <p>-Un nouvel arrêté de délégation de fonction concernant le remplacement de Stéphane Rochard sera pris. Jean-Pierre Barbeau assurera ses missions en lien avec Mickaël Billot.</p>	
<p>APPROBATION ordre du jour :</p>	Adopté à l'unanimité
<p>INSTITUTION - VIE POLITIQUE : PERSONNEL service administratif –fermeture d'un poste permanent à temps complet d'adjoint administratif territorial <i>Rapporteur : Mme Besson Adjointe en charge des ressources humaines</i></p> <p>En vue de la mise à jour du tableau des effectifs, il y a lieu de supprimer le poste d'adjoint administratif suite à une mutation d'un agent administratif.</p>	vote à l'unanimité
<p>INSTITUTION - VIE POLITIQUE : PERSONNEL service administratif –ouverture d'un poste</p>	vote à

<p>permanent à temps complet d'adjoint administratif principal 1^{ère} classe <i>Rapporteur : Mme Besson Adjointe en charge des ressources humaines</i></p> <p>Dans le cadre du recrutement du poste d'accueil au service administratif suite à 2 départs, un recrutement a été engagé. L'agent recruté par voie de mutation est actuellement en poste sur le grade d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe. C'est pourquoi il y a lieu de créer ce poste à compter du 1^{er} décembre 2020.</p>	l'unanimité
<p>INSTITUTION - VIE POLITIQUE : PERSONNEL service école périscolaire – augmentation quotité horaire poste d'adjoint technique principal 2^{ème} classe <i>Rapporteur : M. Delestre en charge des affaires scolaires</i></p> <p>Suite au constat d'augmentation d'heures nécessaires pour réaliser l'entretien des locaux périscolaires lié à l'extension du bâtiment, il est proposé à cet agent d'augmenter son taux d'emploi de 23.84 / 35^{èmes} à 24.50 / 35^{èmes}, ce, à compter du 1^{er} novembre 2020. Le comité technique a donné un avis favorable le 2 octobre dernier.</p>	vote à l'unanimité
<p>INSTITUTION - VIE POLITIQUE : PERSONNEL service école périscolaire – réorganisation temps de travail de 2 agents diminution et augmentation <i>Rapporteur : M. Delestre en charge des affaires scolaires</i></p> <p>Dans le cadre de l'organisation des services scolaires de la Commune, il est proposé les modifications suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> -diminution du temps de travail à la demande d'un adjoint technique au service restauration Claude Debussy de 5.22 / 35^{èmes}, ce qui porte le nouveau taux d'emploi à 23 / 35^{èmes} (restauration et ménage ALSH petites vacances en moins) -augmentation du temps de travail de 4 / 35^{èmes} ce qui porte le nouveau taux d'emploi à 32 / 35^{èmes}, ce, à compter du 1^{er} novembre 2020 (restauration ALSH). 	vote à l'unanimité
<p>INSTITUTION - VIE POLITIQUE : PERSONNEL service technique – contrat à durée déterminée – poste régisseur et bâtiments <i>Rapporteur : Mme Besson Adjointe en charge des ressources humaines</i></p> <p>Suite au départ en retraite de l'agent en fin d'année, et constatant la nécessité d'assurer la fonction de régisseur des salles et bâtiments, considérant qu'il peut être fait appel à du personnel recruté en qualité d'agent contractuel en cas de vacance temporaire d'emploi, il est proposé le recrutement d'un agent à temps complet sur une période de 6 mois ou 1 an, ce, à compter du 1^{er} novembre 2020. Le Conseil Municipal mandate le Maire de le rémunérer sur la base du salaire de la fonction publique le plus approprié en rapport avec ses compétences. Les crédits nécessaires sont prévus au budget.</p>	vote à l'unanimité
<p>FINANCES – SYPIS (Syndicat Intercommunal de Promotion Sportive) – Augmentation participation communale 2020 – décision modificative n°4 : <i>Rapporteur : Mme Besson en charge des Finances</i></p> <p>Des travaux à la Halle tennis-Foot (ballon eau chaude et barillets) non prévus au BP 2020 (propriété du SYPIS) ont eu lieu. Une participation supplémentaire de 7000 € est proposée et sera financés par une décision modificative comme suite :</p> <p>Article 6554I contributions charges territoriales 7000 € Article O22 : dépenses imprévues - 7000 €</p>	vote à l'unanimité

<p>FINANCES –services périscolaires –prestations de services – convention Presta’sports année scolaire 2020-2021 : <i>Rapporteur : M. Delestre en charge des affaires scolaires</i></p> <p>Il est proposé un contrat de prestations pour assurer l’animation des activités périscolaires : périscolaire, cantine et TAP, du 20 août 2020 au 19 août 2021 inclus, au taux de 25 € de l’heure sur la base de 28 heures/semaine avec Monsieur Barbot Presta’sports. Les crédits sont inscrits au budget.</p>	<p>vote à l’unanimité</p>
<p>VOIRIE – Chemin des Brûlons St Jean de Linières – Marché voirie ALM – autorisation de lancement des travaux – <i>Rapporteur : M. Bessonneau Adjoint en charge de l’Urbansime</i></p> <p>Suite aux différentes délibérations (ALM le 10 février 2020) et (Commune le 20 février 2020) puis aux échanges avec les riverains, les bureaux d’études et élus, il y a lieu de lancer l’opération et le Maire est autorisé à signer tous les documents relatifs à l’opération Chemin des Brûlons, les crédits sont inscrits au budget.</p>	<p>vote à l’unanimité</p>
<p>DECISIONS PRISES DANS LE CADRE DES DELEGATIONS AU MAIRE : Vente de concessions de cimetière : 6 concessions de 30 ans à 140 € et 1 concession de 15 ans à 100 €</p> <p>Convention « Intra Muros » signée le 8 octobre 2020 qui prend effet à compter du 1/11/2020 : est une application pour la Commune. Les contenus et les rubriques seront à définir en commission, le lancement de cette application est prévu en fin d’année et sera un relais efficace avec les habitants.</p> <p>Signature des CDD pour les besoins saisonniers ou occasionnels : -pour le service administratif contrat de 6 mois IB 356 et signature d’un CDD pour un renfort de secrétariat pour des missions de concessions cimetière et remplacement agent en congé maternité fin décembre -Signature d’un CDD espaces verts recruté pour 6 mois IB 351 en vue d’unestagiatisation.</p>	
<p>Adoption du procès-verbal du 24 septembre 2020 : -Projet Soliha : La minorité demande une précision sur le point relatif au projet Soliha : en effet il y a lieu de préciser que la minorité a voté contre en raison du projet qui ne leur semble pas suffisamment abouti. En commission il a été noté le type et le nombre de logements, mais pas en conseil municipal. -Indemnité du Receveur : La minorité rappelle qu’il y a eu 2 délibérations. Toutefois, Monsieur le Maire précise qu’il y a eu d’abord un avis de solliciter puis une délibération.</p>	

La séance est levée à 21h35

Fait à St-Léger-de-Linières le 22/10/2020

Le Maire,
 Franck POQUIN

